

Restitution de vehicule a l amiable (surendettement)

Par hugotine_old, le 31/05/2007 à 19:52

bonjour

je suis en fasse amiable de plan de surendettement la banque de france me propose un moratoire que pour diverses raisons je vais refuser

selement j ai un credit auto dans ce plan et afin de diminuer la dette mon creancier et moi nous sommes mis d accord pour faire une restitution a l amiable mais je voudrais savoir comment va se passer la suite

la voiture va t elle etre vendue aux encheres ?

le prix obtenu pourrais ne pas couvrir la dette vais je devoir payer le reste

va t il se greffer des frais de procedure ou autre pour moi je voudrais vraiment savoir qu elle est la meilleure des solutions

merci d avance pour vos reponces

cordialement

Par Jurigaby, le 02/06/2007 à 00:14

Bonjour.

Par définition, une solution amiable n'est pas judiciaire.

Autrement dit, ne tient qu'à vous de régler les conditions de cette restitution avec le crédit auto. S'agissant de la dette restant à acquitter ou encore des frais de procédure, tout cela doit

être réglé amiablement avec eux.	
Cdt.	